

D'Ieteren Group SA
Siège social: 50 Rue du Mail, 1050 Bruxelles
Numéro d'entreprise: 0403.448.140 – RPM Bruxelles
(la "Société")

VOTE PAR PROCURATION

Le/la soussigné(e)

Prénom.....

Nom

Adresse.....

ou

Dénomination sociale.....

Forme juridique.....

Adresse du siège social.....

ci-après représenté(e) par

(nom, prénom et qualité du représentant) qui déclare et garantit par la présente à la Société avoir les pleins pouvoirs pour signer ce formulaire pour le compte du (de la) soussigné(e),

propriétaire à la date d'enregistrement du vendredi 22 novembre 2024 à 24h (heure belge) de actions nominatives/dématérialisées¹ de la Société, détenues auprès de l'institution financière, avec lesquelles il/elle déclare participer à l'Assemblée,

constitue par la présente pour mandataire spécial (une seule personne peut être désignée), avec faculté de substitution:

Nom:

Adresse:

aux fins de le/la représenter à l'Assemblée Générale Spéciale de la Société qui se tiendra le vendredi 6 décembre 2024 à 9 heures au siège social en vue de présenter les points à l'ordre du jour ci-annexé et voter en son nom selon les instructions reprises ci-après :

¹ Prière de biffer la mention inutile

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE^(*)

Point 1 (Dividende) <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention	Point 2 [Ce point ne requiert pas de décision]	Point 3 (7:151 CSA – Changement de contrôle) <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention	Point 3 (7:151/1 CSA – Cession potentielle actifs mis en gage) <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention
Point 4 (Procuration) <input type="checkbox"/> pour <input type="checkbox"/> contre <input type="checkbox"/> abstention			

(*) Prière de cocher la case de votre choix

A défaut d'instructions de vote claires au regard des décisions proposées, le mandataire est réputé voter en faveur de celles-ci.

En outre, le mandataire sera habilité à signer tous acte, procès-verbal, liste de présence et en général, faire le nécessaire pour l'Assemblée ainsi que pour toute autre Assemblée convoquée à nouveau, par suite de remise ou d'ajournement avec le même ordre du jour.

Le présent formulaire de procuration, **dûment complété et signé** par l'actionnaire ou son représentant, doit être adressé à Euroclear Belgium, Issuer Services, par courrier au 1 Bd du Roi Albert II, 1210 Bruxelles (Belgique) ou par e-mail à l'adresse ebe.issuer@euroclear.com au plus tard le samedi 30 novembre 2024 à 16h (heure belge).

Veuillez noter que le 30 novembre 2024 est un samedi et qu'il est dès lors recommandé aux actionnaires d'effectuer les démarches nécessaires suffisamment en amont de manière à pouvoir respecter cette date limite. Les documents envoyés par la poste devront parvenir à D'leteren Group SA ou à Euroclear Belgium le vendredi 29 novembre 2024 au plus tard.

De plus, les propriétaires d'actions dématérialisées doivent également faire parvenir à Euroclear Belgium, aux mêmes adresses précitées et dans le même délai, une **attestation du teneur de compte agréé** ou de l'**organisme de liquidation** dans les comptes duquel ses actions dématérialisées sont détenues, certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement pour lequel l'actionnaire a déclaré ci-dessus vouloir participer à l'Assemblée.

Si, en vertu de l'article 7:150 du Code des sociétés et des associations, de **nouveaux points et/ou de nouvelles propositions de décisions** sont ajoutés à l'ordre du jour après la date de cette procuration et un ordre du jour complété est publié le jeudi 21 novembre 2024 au plus tard, la Société mettra à disposition des actionnaires **un nouveau formulaire de vote par procuration** complété par les nouveaux points et/ou par les nouvelles propositions de décisions, permettant au mandant de donner au mandataire des

instructions de vote spécifiques à ce sujet. En l'absence de nouvelles instructions de vote valablement envoyées à Euroclear Belgium aux adresses précitées avant le **samedi 30 novembre 2024** à 16h, le mandataire s'abstiendra de voter sur les nouveaux points à l'ordre du jour et/ou les nouvelles propositions de décision.

La présente procuration est irrévocable. Elle reste valable (a) pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour et (b) pour les sujets qu'elle couvre, au cas où un ordre du jour complété conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations est publié après l'envoi par l'actionnaire ou son représentant du présent formulaire à l'adresse susvisée.

Les représentants de personnes morales devront fournir les documents prouvant leurs pouvoirs de représentation ou mandats spéciaux en envoyant les documents justificatifs à Euroclear Belgium, aux mêmes adresses précitées et dans le même délai que celui indiqué ci-dessus pour l'envoi de la procuration.

La Société se réserve le droit de ne pas prendre en considération les procurations incorrectement ou insuffisamment remplies.

En votre qualité d'actionnaire, la Société traite des informations vous concernant qui constituent des données à caractère personnel. La Société traitera ces données conformément à l'“Information relative aux données personnelles et à leurs traitements”, disponible sur le site de la Société (<https://www.dieterengroup.com>).

Fait à, le 2024.

Nom:

Prénom:

Signature:

Annexe: Ordre du jour de l'Assemblée Générale Spéciale du 6 décembre 2024